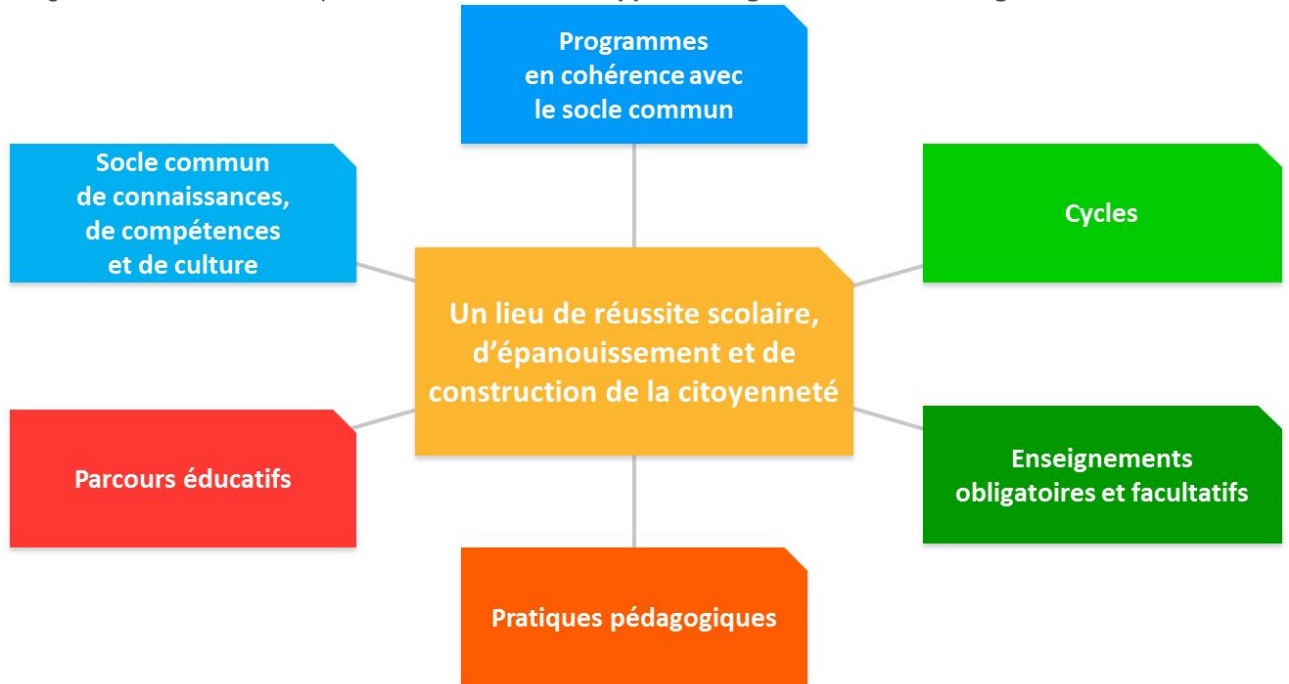


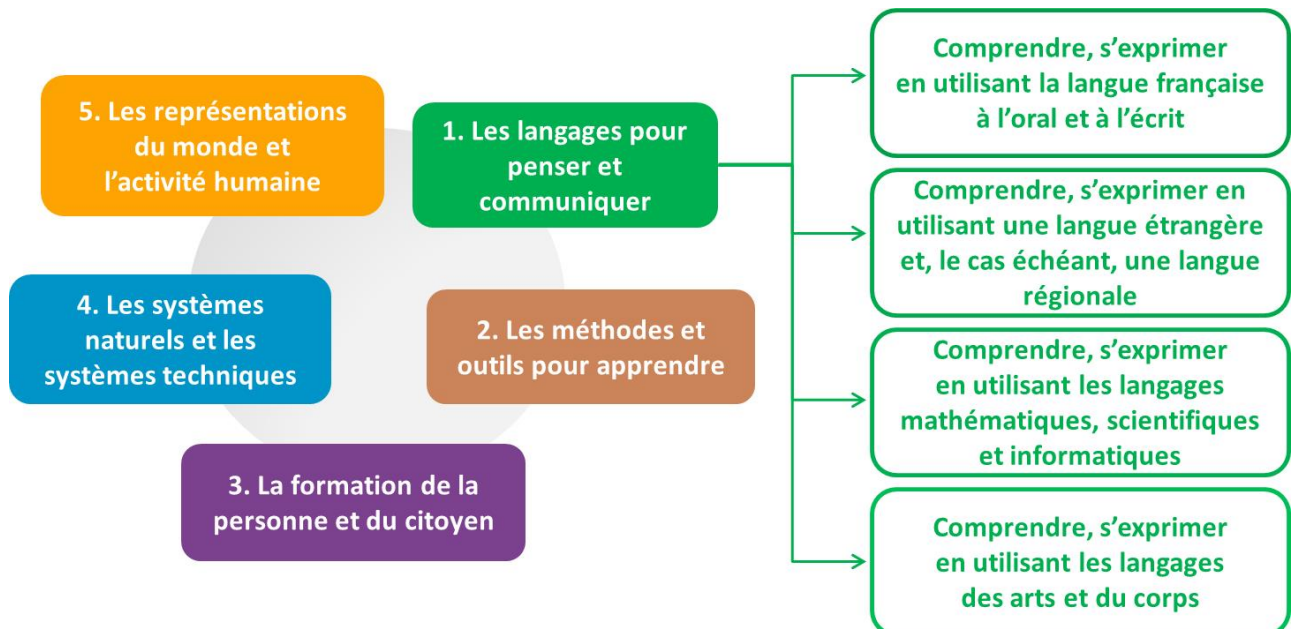
Les objectifs d'un collège

L'organisation structurelle a pour but d'améliorer les apprentissages de tous les collégiens.



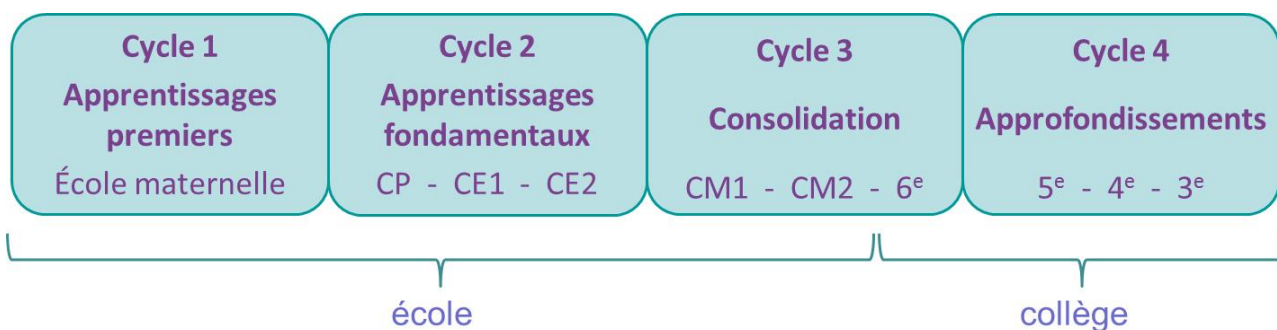
Le socle commun

Le premier des cinq domaines de compétences du socle commun est subdivisé en quatre objectifs de connaissances et de compétences ; huit composantes sont ainsi définies :



À quoi correspondent les cycles qui rythment les programmes ?

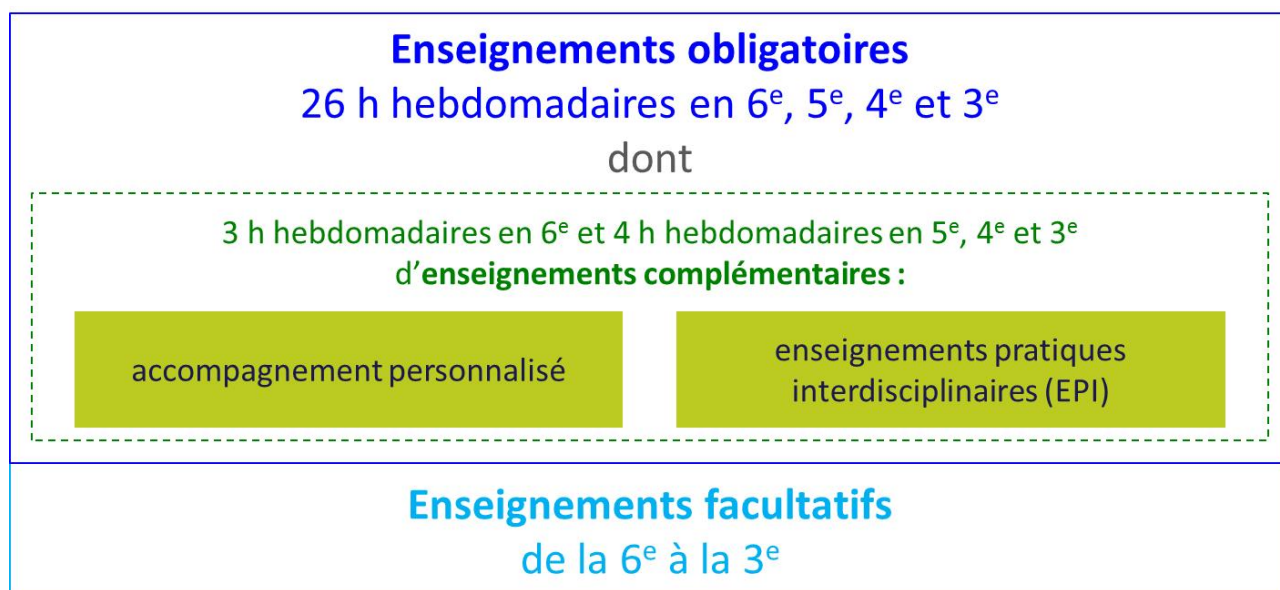
La scolarité, dès l'école maternelle, est divisée en quatre cycles de 3 ans qui donnent aux élèves un temps plus long pour l'assimilation des apprentissages :



Le cycle 3, cycle de consolidation, est à cheval sur l'école élémentaire et le collège. Sa mise en œuvre nécessite une concertation entre le collège et les écoles de son secteur, dans le cadre du conseil école-collège notamment.

De quels enseignements un élève bénéficie-t-il ?

Les **enseignements obligatoires** comportent des enseignements communs et des enseignements complémentaires qui leur sont liés (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).



En quoi consistent les enseignements complémentaires ?

Ces enseignements ne se substituent pas aux enseignements obligatoires, il en sont une forme particulière qui permet le développement de nombreuses compétences : **tous les élèves sont concernés** et, au cours du cycle 4, chaque élève aura dû bénéficier des deux formes. Ils contribuent à la mise en œuvre des parcours des élèves.

En **accompagnement personnalisé**, il s'agit d'aider chaque élève à progresser et devenir autonome en prenant en compte ses acquis d'élève et son potentiel propre pour le mettre en action dans un contexte interactif.

Cet accompagnement s'appuie sur la discipline de l'enseignant, mais est aussi un moment privilégié pour développer des compétences plus transversales, faire prendre conscience aux élèves de la transférabilité de leurs acquis, faire de la méthodologie, du tutorat entre élèves...

Les **EPI** se fondent sur des démarches de projet interdisciplinaires conduisant à des réalisations concrètes individuelles ou collectives.

Ils s'appuient sur les disciplines et permettent une prise de conscience, par leur mise en pratique, de la transversalité des compétences du socle commun. Ils aident à donner du sens aux enseignements par une approche diversifiée des savoirs et éclairent les apports des disciplines par leurs regards croisés.

Les projets menés en EPI peuvent être présentés lors de l'épreuve orale du DNB.

Que signifie "accompagner les élèves" ?

Pour permettre à chaque élève de développer son potentiel et utiliser au mieux ses acquis, l'adaptabilité des méthodes pédagogiques, comme la diversification ou la différenciation, permet à l'enseignant d'offrir un cadre propice à l'acquisition de compétences.

Pour les élèves qui présentent des difficultés scolaires, cet accompagnement pédagogique est un moyen clef pour éviter d'avoir recours à un redoublement en évitant de cumuler les retards et, souvent, en apportant des réponses adaptées à leurs besoins. Pour tous les élèves, c'est une ouverture vers de nouveaux progrès.



Quels sont les parcours éducatifs ?

Au cours de leur scolarité, les élèves suivent quatre parcours éducatifs :

Parcours Avenir

- comprendre le monde économique et professionnel
- connaître la diversité des métiers et des formations
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative
- élaborer le projet d'orientation scolaire et professionnelle

Parcours citoyen

Apprendre les valeurs de la République

- enseignement moral et civique
- éducation aux médias et à l'information
- participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Favoriser un égal accès à l'art et à la culture

- rencontre, fréquentation d'œuvres et d'artistes
- pratique individuelle et collective
- connaissances : repères culturels et esprit critique

Parcours éducatif de santé

Expliciter ce qui est offert aux élèves en matière de santé :

- éducation pour des choix éclairés
- prévention sur des problématiques prioritaires
- protection dans l'établissement et l'environnement local